

Bulletin municipal

2023



La Motte en Bauges 

Hameaux du Noiray
et des Frénods



Sommaire

4

Zoom sur...

- Finances et budget 2023 P04

8

Travaux & Réalisations

- Rénovation de l'ancienne école au Chef-lieu..... p. 08
- Voiries p. 10
- Aménagement impasse du Cordava..... p. 10
- Etudes vitesse excessive..... p. 10
- Bords du Chéran et projet passerelle..... p. 11
- Réseaux d'eaux..... p. 11
- ENEDIS..... p. 11
- Fibre optique..... p. 11
- Piste forestière..... p. 12

14

Vie de l'école

- Année scolaire 2022-2023 p. 14

15

Informations diverses

- Patrimoine..... p. 15
- Eglise..... p. 15
- Local pour les services techniques p. 15
- SIVOM Jeunesse Familles p. 16
- Services à la mobilité..... p. 18
- Fin d'année 2022..... p. 20
- Modalités de délivrance des cartes nationales d'identité et passeports..... p. 20

21

Urbanisme 2022/2023

- Registre des permis de construire..... p. 21
- Registre des permis de construire modificatifs..... p. 21
- Registre des certificats d'urbanisme opérationnels... p. 21
- Registre des déclarations préalables de travaux....p. 22

23

État civil



Le mot du Maire

Chères Mottandes, chers Mottands,



En ce début d'été, voici le bulletin d'informations vous permettant de trouver toutes les actualités, évènements et projets qui jalonnent la vie de notre commune.



Damien Regairaz
Maire de
La Motte en Bauges

Cette année encore, les travaux, aménagements et évènements ne manquent pas. Cela se traduit par une activité soutenue de la municipalité et des agents et par un suivi quotidien des actions engagées au service de notre commune.

Je sais aussi que les travaux peuvent parfois être une gêne ou une difficulté pour certains, mais il est pourtant nécessaire de les réaliser afin de garantir un niveau de services et un maintien des équipements publics pour tous. Je vous remercie par avance pour votre compréhension.

Il est important que tous, nous puissions conserver notre « savoir vivre ensemble ». Soyons tolérants, compréhensifs, développons et cultivons le respect et l'entraide, afin de profiter pleinement de notre belle commune et des bons moments partagés.

A ce propos, cette année nous organisons à nouveau la fête des Mottands à l'étang de pêche de La Motte, le samedi 8 juillet. L'année dernière cette fête et son repas avaient eu un franc succès, dans ce cadre sympathique, au bord du Chéran et à l'ombre des arbres. Vous trouverez avec ce bulletin toutes les informations concernant cette fête. Pensez à vous inscrire (voir les modalités) et venez nombreux !

Je tiens à remercier nos agents municipaux pour leur implication et constance dans l'action publique au service des habitants. Ils sont un maillon essentiel dans la vie communale.

Sans oublier les élus, toujours impliqués dans la gestion et le suivi de notre commune. C'est un réel investissement de leur part au service de tous.

Merci aux habitants volontaires, aux bénévoles et aux associations, qui permettent par leur « coups de mains spontanés » et par leurs activités et services divers de maintenir un réel lien social fédérateur. N'hésitez pas à intégrer ces équipes pour apporter votre soutien dans leurs actions, la mairie pourra vous transmettre leurs coordonnées.

Enfin, ce mois de mai 2023, j'ai eu l'honneur d'être invité à fêter l'anniversaire de notre doyenne, Madame PERRIER Edmée, épouse TISSOT, qui a soufflé ses « 100 bougies », toujours dynamique, bienveillante et très chaleureuse.

Il fait bon vivre à la Motte en Bauges – je vous souhaite un très bon été – au Cœur des Bauges !

Bien à vous

Finances

Le début de l'année est marqué par un moment important qui est le vote du budget communal. Celui-ci a eu lieu lors du Conseil municipal du 24 mars 2023.

Ce vote est l'aboutissement d'un long travail mené en amont avec les élus et le secrétariat afin de définir, pour une année, la feuille de route des actions menées par la municipalité.



En effet, l'élaboration du budget demande un travail précis et détaillé afin de planifier au plus près de la réalité les dépenses et les recettes dans chacune des deux grandes sections qui composent le budget communal, à savoir : le **fonctionnement** et l'**investissement**.

L'objectif principal étant de maîtriser les dépenses (en fonction des recettes) afin de maintenir la santé financière de la commune et continuer les investissements. Il faut dire qu'au niveau d'une commune, quelle que soit sa taille d'ailleurs, les idées, les projets, les volontés (et parfois les nécessités !) sont en grand nombre et il faut bien sûr faire des choix... cela est inévitable. L'objectif est bien évidemment de faire au mieux, de définir les priorités, de ne laisser aucun domaine de côté.

C'est en tout cas ce que s'efforcent de faire les élus, même si ce n'est pas toujours facile !

L'essentiel, pour l'équilibre d'un budget, reste l'anticipation, la prévision, la planification.

Il faut préciser que ce travail se fait en lien avec la Trésorerie (Service de Gestion comptable de Chambéry), qui reste garante de l'exécution du budget tout au long de l'année.

Avant le vote du budget proprement dit pour l'année 2023, le Conseil municipal a une première mission : examiner et valider les comptes de l'année précédente. Il s'agit du compte administratif, autrement dit de la synthèse des résultats du budget 2022 élaborée par la commune. Celle-ci permet de définir les excédents de fonctionnement et d'investissement 2022. Ces résultats sont présentés dans le tableau ci-contre.

Dans un premier temps, le Conseil municipal doit valider le compte de gestion 2022 (récapitulatif des résultats de l'exercice 2022 élaboré par le

Service de Gestion Comptable de Chambéry) et s'assurer qu'il est bien identique au compte administratif de la commune.

Vient ensuite le moment de l'examen du compte administratif pour l'exercice 2022 par les élus.

Enfin, le Conseil municipal doit délibérer pour l'affectation du résultat de fonctionnement 2022. Seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat.

En effet, le résultat d'investissement est reporté automatiquement en section d'investissement et ne nécessite pas de délibération.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 (à reporter pour 2023) est obtenu en additionnant les excédents de 2021 et 2022.

Ce compte administratif 2022, dont Monsieur le Maire est garant, a permis à Ludivine Godyn, 1^{ère} Adjointe en charge des finances, de montrer que les finances de la commune de La Motte sont saines.

Elle a précisé également que les recettes de la section d'investissement pour 2022 sont en partie liées au financement du chantier de réhabilitation de l'ancienne école.

À ce sujet, Madame la 1^{ère} Adjointe précise que des dépenses importantes sont prévues au cours de cette année 2023, dans le cadre de ce chantier structurant, prévues au budget.

Par ailleurs, même si les principales subventions ont été demandées et attribuées, d'autres attributions complémentaires seront prochainement allouées.

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DU BUDGET 2022 (COMPTE ADMINISTRATIF) en €

		Dépenses		Recettes	
Réalisation de l'exercice (mandant et titres)	Section de fonctionnement	A	431 317,34	G	520 606,15
	Section d'investissement	B	291 374,02	H	1 968 459,72
Report de l'exercice N -1	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	0,00	D (si excédent)	150 906,06
	Report en section d'investissement (002)	D (si déficit)	0,00	J (si excédent)	262 791,39
	Total (réalisation + reports)	= A+B+C+D	722 688,36	= G+H+I+J	2 902 763,35
Reste à réaliser, à reporter en N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	691 691,00	L	0,00
	Total des reste à réaliser, à reporter en N+1	= E+F	691 691,00	= K+L	0,00
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	= A+C+E	431 314,34	= G+I+K	671 512,24
	Section d'investissement	= B+D+F	983 065,02	= H+J+L	2 231 251,11
	Total cumulé	= A+B+C+D+E+F	1 414 379,36	= G+H+I+J+K+L	2 902 763,35

Soit résultat cumulé de + 1 488 383,99 €

RÉSULTATS en €

Fonctionnement

2021	Excédent	150 906,09	Soit un résultat cumulé excédentaire de 240 197,90 € à reporter en recettes de fonctionnement 2023
2022	Excédent	89 291,81	

Investissement

2021	Excédent	262 791,39	Soit un résultat cumulé excédentaire de 1 939 877,09 € à reporter en recettes d'investissement 2023
2022	Excédent	1 677 085,70	

Le budget 2023

Le compte administratif 2022 ayant été validé à l'unanimité par le Conseil municipal, il est ensuite possible de proposer un budget équilibré pour l'année 2023.

Les grandes lignes de ce budget sont présentées ci-dessous (il s'agit d'un résumé car en réalité, le budget présenté lors du Conseil municipal est très détaillé et occupe plusieurs pages).

Pour rappel, le budget communal se divise en deux grandes sections : le fonctionnement et l'investissement. Chacune de ces sections a ses dépenses et ses recettes.

FONCTIONNEMENT - DÉPENSES en €		FONCTIONNEMENT - RECETTES en €	
Charges à caractère général	204 800.00	Résultat de l'exercice	240 197.90
Charges de personnel et frais assimilés	207 350.00	Charges de personnel	8 100.00 €
Atténuations de produits	42 000.00	Produits des services du domaine et ventes	56 300.00
Dépenses imprévues	15 000.00	Impôts et taxes	301 000.00
Virement à la section d'investissement	178 680.90	Dotations et participations	87 200.00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 507.00	Autres produits de gestion courante	7 050.00
Autres charges de gestion courante	35 510.00		
Charges financières	30 000.00		
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT	699 847.90	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	699 847.90

INVESTISSEMENT - DÉPENSES en €		INVESTISSEMENT - RECETTES en €	
Travaux forestiers	10 000.00	Excédent d'investissement reporté et virement de la section de fonctionnement	2 118 557.99
Administration générale	16 000.00	Dotations, fonds divers et réserves	60 000.00
Matériel technique	5 000.00	Subventions d'investissement	1 012 000.00
Voiries - éclairage	191 000.00	Opérations d'ordre entre sections	1 507.00
École	27 000.00	Opérations patrimoniales	130 000.00
Église	10 000.00	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	3 322 064.99
Cimetière	2 000.00		
Mairie	30 000.00		
Base de loisirs	12 000.00		
Participation réseaux	5 000.00		
Rénovation ancienne école	1 520 000.00		
Défense incendie	8 000.00		
Opérations financières	430 500.00		
Restes à réaliser 2022	691 691.00		
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT	2 958 191.00		

Comme nous l'avons déjà dit, une part importante du budget d'investissement est consacrée à la rénovation de l'ancienne école.

Grâce au travail mené par la commune depuis 2021, ces travaux seront financés en grande partie par les subventions attribuées par nos partenaires financiers, et ce pour un montant provisoire de plus d'un million d'euros.

FONCTIONNEMENT

Les dépenses concernent tous les frais nécessaires au bon fonctionnement quotidien de la collectivité comme les salaires du personnel, les charges liées au fonctionnement de l'école, le matériel et les matériaux du service technique, l'entretien courant des bâtiments et de la voirie, les subventions aux associations...

Les recettes se composent de la fiscalité (impôts et taxes), des dotations, des subventions, de la facturation des services de la commune (cantine, garderie, locations de salles...) ainsi que de divers excédents (résultat de l'année précédente).

INVESTISSEMENT :

Les dépenses sont liées à la réalisation d'infrastructures (bâtiments, aménagements de voirie), achat de mobilier, équipement informatique... qui font augmenter le patrimoine de la commune. Une grande partie du budget d'investissement 2023 sera consacrée à la rénovation de l'ancienne école (voir les détails dans les pages suivantes).

Les recettes se composent de l'autofinancement, des subventions, de l'emprunt, du fond de compensation de la TVA (FCTVA), de la taxe d'aménagement, de l'épargne et des excédents éventuels de l'année précédente.

LE MONTAGE FINANCIER DU PROJET

Bien réfléchi, il a été validé par la Trésorerie afin que l'impact sur les finances soit maîtrisé.

Les détails des prêts bancaires (un à court terme et un autre à long terme) ont été présentés dans le précédent bulletin municipal.

LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Pour 2023, le Conseil municipal a décidé d'accorder les montants de subventions présentés comme suit, pour un montant total de 1 600 €.

- Bauges solidarité : 800 €
- Association Gribouille : 100 €
- Subvention exceptionnelle pour le Comice Agricole des Bauges 2023 : 500 €
- Bauges ski nordique : 100 €
- Le Souvenir Français : 100 €

LES TAUX D'IMPOSITION 2023 :

Le vote du budget est aussi l'occasion de procéder au vote des taux d'imposition 2023 des taxes foncières (bâti et non bâti).

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Les communes qui le souhaitent peuvent, sur délibération, décider d'une imposition sur les logements vacants depuis plus de deux ans (notre commune n'est pas concernée).

Pour rappel, les taux votés pour 2022 lors du Conseil municipal du 18 mars 2022 sont les suivants :

- TFB (Taxe foncière bâti) : 27,41 %
- TFNB (Taxe foncière non bâti) : 95,07 %

Le taux référence de la TH (Taxe d'habitation) est celui voté en 2019, soit 13,18 %.

Compte-tenu du contexte actuel de forte inflation et de la revalorisation des bases d'imposition par l'État à hauteur de 7.1% en 2023, sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal a décidé de ne pas faire évoluer les taux d'imposition et de conserver ceux actuellement en vigueur comme présentés ci-dessus. Pour la deuxième année consécutive, la municipalité a donc décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition et ce malgré une inflation galopante.

Il faut rappeler que la taxe foncière (bâti ou non bâti) est calculée à partir de la base d'imposition, autrement dit de « la valeur locative cadastrale du bien » (valeur locative théorique déterminée par l'administration fiscale) à laquelle est ensuite appliqué un taux d'imposition voté par les collectivités.

Chaque collectivité vote son taux d'imposition. Autrement dit, une augmentation des bases entraîne automatiquement une augmentation des recettes des collectivités, même si leurs taux d'imposition ne changent pas.

Rénovation

DE L'ANCIENNE ÉCOLE AU CHEF-LIEU

Dans les précédents bulletins municipaux, nous avons déjà présenté le projet de rénovation de l'ancienne école. Un projet d'envergure !

En effet, l'ensemble du bâtiment est concerné, tout doit être refait, seules les 4 façades sont conservées. Ce bâtiment date de la fin du XIX^e siècle (école de la Troisième République de Jules Ferry) et les travaux de réhabilitation sont importants afin de lui donner une seconde vie, avec les normes et fonctionnalités actuelles, tout en conservant son caractère d'origine.

Pour rappel, les objectifs du projet sont les suivants :

- réhabilitation des anciennes salles de classe en mairie (pôle administratif).
- rénovation des locaux associatifs (dont la bibliothèque).
- rénovation et réagencement des logements locatifs.

Dans le dernier bulletin, nous avons présenté le plan de financement du projet et informé que le permis de construire avait été obtenu (printemps 2022).

L'appel d'offres aux entreprises a été publié le 2 juillet 2022 pour ce marché de travaux de rénovation de l'ancienne école comportant 17 lots. Les entreprises avaient jusqu'au

29 juillet à 12h pour remettre leurs offres et tous les documents justificatifs demandés dans le règlement de consultation. La Commission d'Appel d'Offres, composée d'élus, s'est ensuite réunie le même jour à 19h afin de procéder à l'ouverture des plis. 31 entreprises ont candidaté, 30 offres ont été jugées recevables. L'ensemble des offres ont ensuite été transmises à l'équipe de

maîtrise d'œuvre qui a effectué une analyse technique et financière. Une réunion de travail avec l'architecte a eu lieu le 31 août pour faire un état des lieux. Des négociations et demandes de précisions ont ensuite été demandées à toutes les entreprises afin d'éclaircir certains points et de solliciter une dernière offre de prix. La date limite de réception était fixée au 17 septembre. Un récapitulatif de toutes les offres remises pour les 17 lots et leur analyse a été rédigé sous forme d'un tableau présenté aux élus lors du Conseil municipal du 30 septembre 2022. Lors de ce Conseil, les élus ont attribué les marchés publics de travaux comme présentés ci-dessous :

Lots	Descriptif	Entreprises	Coût HT€
1	Démolition/maçonnerie	Balthazard	339 452,43
2	Échafaudage	PRB	24 924,76
3	Charpente ossature/couverture/zinguerie	Darvey	268 806,30
4	Menuiseries extérieures/fermetures	Darvey	115 341,00
5	Ravalement de façade	Favre Félix	76 897,00
6	Menuiseries intérieures	Darvey	137 852,70
7	Cloisons/doublages/faux plafonds	Bener	109 160,61
8	Carrelage/faïence	A tous Carreaux	29 066,91
9	Parquets/sols souples	APM	17 537,32
10	Peinture intérieures	EMP	34 000,00
11	Nettoyage fin de chantier	non attribué	-
12	Électricité	Pettini	105 766,21
13	Ventilation, chauffage, sanitaire	Tissot	153 535,00
14	Revêtement de surface extérieur	Eiffage	97 844,84
15	Espaces verts	lot infructueux	-
16	Serrurerie/garde-corps/barrière	Soudem Constructions	66 120,00
17	VRD/ réseaux extérieurs/ terrassement	Aillon TP	96 725,92
Montant total des marchés attribués			1 673 031,00

APRÈS LE PROJET, LE CHANTIER...

Après un long travail mené avec ténacité et toutes les étapes qui ont permis l'élaboration du projet, vous l'avez sans doute constaté, les travaux ont commencé depuis décembre 2022. Nous sommes maintenant en plein dans la phase concrète du projet !

Pour commencer, un gros travail de démolition intérieure a été nécessaire : démolition de murs, cloisons, planchers pour permettre la préparation et le coulage de 3 grandes dalles qui sont venues remplacer les anciens planchers.

Ces dalles permettent d'assurer la cohésion de l'ensemble du bâtiment, autrement dit de maintenir les 4 grands murs entre eux.

Elles permettent aussi d'assurer une meilleure isolation phonique entre les étages.

Les ouvertures au niveau de la cour ont été agrandies afin d'apporter le maximum de lumière naturelle aux futures salles associatives.

Ces salles étant enterrées côté nord et en plus côté est pour l'une d'entre elles, il fallait faire rentrer la lumière par le côté cour.

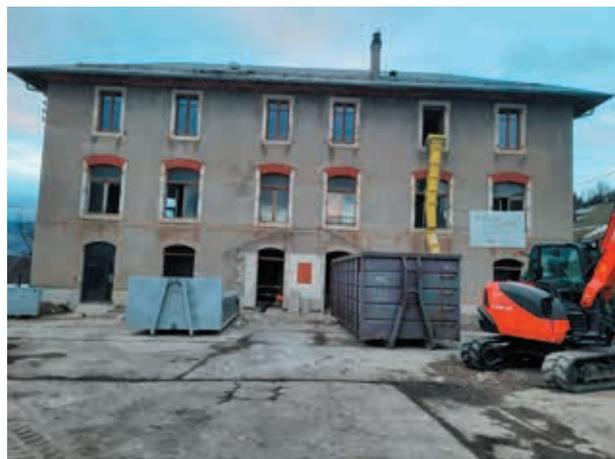
Cette modification de façade au niveau de la cour constitue la touche « moderne » de la seconde vie du bâtiment qui, malgré tout, gardera son caractère massif et ordonné d'ancienne école de la Troisième République.

PROCHAINES GRANDES ÉTAPES :

- la réfection totale de la charpente et de la couverture
- le remplacement des menuiseries avant l'agencement intérieur (isolation, cloisons...).

Afin d'assurer le suivi du chantier, des réunions ont lieu tous les mercredis en présence du Maire, de certains élus, de l'architecte et des entreprises concernées.

Tout le monde a hâte de voir ce chantier terminé et de pouvoir investir le bâtiment pour une nouvelle vie !



Voiries

HAMEAU DU NOIRAY



Au cours de l'automne 2022, au hameau du Noiray, réfection du chemin Philippe Chauland qui dessert plusieurs habitations et une grange. Le mur de soutènement en mauvais état a été refait avec traitement des eaux pluviales par infiltration et mise en place d'un tapis en enrobé.

Montant total des travaux : 42 902 € HT.

À propos des voiries, nous vous informons qu'à partir de l'hiver prochain (2023-2024), le salage des routes communales sera progressivement réduit. Les équipements spéciaux étant dorénavant obligatoires dans nos zones de montagne, le salage systématique n'est plus pertinent. Cela permettra de générer des économies sur le budget de fonctionnement, de limiter l'impact sur l'environnement et de préserver les routes (le sel a un effet corrosif et accélère la dégradation de la chaussée). Seuls les endroits mal exposés, en forte pente ou à la visibilité réduite seront salés.

Cela relève finalement du bon sens et nous vous remercions d'avance pour votre compréhension.

POUR L'ANNÉE EN COURS



Des travaux de réfection de voirie sont en train d'être finalisés sur plusieurs secteurs de la commune : Chemin de l'étang (secteur station d'épuration), Route de Plan de Bauges (route qui mène à St Martin), Chemin du Relais (hameau du Noiray) et Route de Chez Ballaz (route à la sortie nord du Noiray).

Montant total estimé des travaux : 53 629 € HT.

Jean-Louis Neyret, Adjoint au

Maire en charge des voiries, tient à préciser que ces travaux fléchés précisément répondent à une urgence afin que l'état médiocre ne se transforme pas en dégradations plus importantes et par conséquent plus onéreuses à réparer.

D'une manière générale, la municipalité tient à consacrer chaque année un budget non négligeable dédié aux voiries. **Cela permet de maintenir un état globalement correct des routes communales et de ne pas avoir de grosses dépenses d'un coup. L'anticipation reste la meilleure solution...**

VITESSE EXCESSIVE

Enfin, toujours en ce qui concerne le chapitre voiries, plusieurs riverains nous ont alertés sur la vitesse excessive de certains véhicules lors de la traversée de lieux avec habitations à proximité. Les endroits particulièrement concernés sont ceux traversés par les routes départementales comme les hameaux du Noiray, des Brunods ainsi que la route du Rocher. Des problèmes de vitesse excessive ont également été repérés au niveau de la traversée de certains hameaux. Des études sont engagées afin de définir les zones prioritaires et les aménagements



qui pourraient convenir. En effet, les paramètres à prendre en compte sont nombreux, chaque secteur a des configurations spécifiques, l'objectif étant de mieux gérer la circulation et de sécuriser ces zones. Ces études seront engagées au cours de l'année 2023.

En attendant, il est demandé à tous la plus grande vigilance lorsque nous sommes au volant afin d'adapter notre vitesse aux lieux traversés. Il s'agit de respecter les riverains et d'assurer la sécurité de tous.

Surveillons notre compteur !!!



BORDS DU CHÉRAN

Secteur de l'étang de pêche de La Motte, bords du Chéran.

Dans le dernier bulletin municipal, nous vous avons fait part des dégâts occasionnés par la crue du Chéran de décembre 2021. L'érosion des berges à proximité du chemin d'accès à l'étang de pêche était importante voire inquiétante pour la pérennité du chemin. Cela avait conduit la municipalité à alerter le Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran (SMIAC) sur l'urgence de la situation. Une rencontre sur site avait eu lieu en janvier 2022.

Au cours de l'été 2022 des travaux ont été menés dans le secteur. Ils ont consisté à enlever les matériaux accumulés au milieu du lit du Chéran, sur lesquels pousse la végétation (appelés atterrissements végétalisés). Ces derniers constituent des obstacles qui détournent le courant de l'eau vers les berges. Ces matériaux ont donc été rapportés sur les berges qui ont été également consolidées. En espérant que ces aménagements pourront faire face aux prochaines crues...

PASSERELLE

Toujours dans le secteur du Chéran, l'étude pour la construction de la deuxième passerelle est en cours.

Cette passerelle permettrait de relier La Motte et Lescheraines et ainsi finaliser « le tour » des Iles du Chéran avec la passerelle Picot déjà existante.

Ce projet est mené par Grand Chambéry Agglomération, compétente en maîtrise d'ouvrage déléguée sur ce projet.



RÉSEAUX D'EAUX

Travaux sur les réseaux d'eaux potable et eaux pluviales. Notre agglomération Grand Chambéry qui est compétente dans ces deux domaines réalise actuellement des travaux de renouvellement de la canalisation d'eau potable dans le secteur de Chez Lora, jusqu'à la limite avec la commune de Lescheraines. Parallèlement, la défense incendie, sous compétence communale, sera également renforcée dans le secteur.

Concernant les eaux pluviales, les prochains travaux seront menés dans le secteur des Brunods afin d'améliorer leur gestion. Des débordements se produisent régulièrement au niveau du ruisseau du Seytet.

ENEDIS

Pour finir sur les travaux et réalisations, depuis mi-avril ENEDIS procède à l'enfouissement de la ligne moyenne tension sur la commune. Vous avez pu le constater, cet enfouissement se fait essentiellement au niveau des routes. Les voiries concernées sont les suivantes : route de la Motte (de la limite avec Le Châtelard jusqu'au Noiray), route du Rocher (du lotissement du Crêt au carrefour avec la route du mont Chabert), route du Mont Chabert, route des Dalphins... Une portion sera également réalisée entre la route du Mont Chabert et le secteur de l'église en passant sous le ruisseau d'Enfer. De nouveaux transformateurs seront implantés sur ces tracés.

L'objectif d'ENEDIS est de rénover ses lignes tout en limitant la maintenance. En effet, l'enfouissement protège efficacement des coupures et ne nécessite plus l'élagage des arbres à proximité de ces lignes.

FIBRE OPTIQUE

Déploiement de la fibre optique en cours : la gestion est assurée par le Département de la Savoie et le prestataire exécutant les travaux est la société XP-FIBRE. D'ici la fin de l'année, 50% des résidences devraient être raccordées et courant 2024 l'ensemble de la commune sera équipé.

Piste forestière

PISTE DU MONT D'ETRIER/MONT CHABERT

Pour rappel, au départ de la piste du Mont d'Etrier / Mont Chabert, une barrière ainsi qu'un panneau signalétique ont pour objectif de limiter la circulation des engins à moteurs sur ladite piste.

La commune ayant obtenu des subventions pour réaliser les travaux, ces dispositifs destinés à limiter la circulation sont obligatoires et imposés par les organismes co-financeurs. Jusqu'à présent, cette barrière n'était pas fermée à clé et il était entendu que seuls les ayants-droits pouvaient emprunter la piste pour se rendre sur leurs parcelles forestières. Mais force est de constater que la fréquentation de la piste par les engins à moteurs est importante et pas forcément en lien avec le cadre forestier (balades...). La barrière est constamment levée, la régulation de la circulation n'est

donc plus assurée, les organismes co-financeurs, en cas de contrôle, peuvent se retourner contre la commune pour non-respect des engagements.

Par ailleurs, la commune a été confronté à des situations anormales : traines de bois sur la piste alors que cela est interdit (la piste permet le chargement du bois sur place), remises en état et nettoyages aléatoires après des chantiers forestiers...

Compte-tenu de ces éléments, la commune a décidé de mettre en

place un règlement d'utilisation de la piste forestière du Mont d'Etrier / Mont Chabert (voir ci-dessous). Ce règlement a été voté lors du Conseil municipal du 2 décembre 2022. Nous vous invitons à le lire attentivement afin de prendre connaissance des nouvelles modalités d'utilisation.

Il ne s'agit pas d'interdire l'accès aux parcelles forestières mais de réguler et maîtriser cet accès. Nous vous remercions pour votre compréhension.

Règlement d'utilisation

DE LA ROUTE FORESTIÈRE DU MONT CHABERT

La route forestière du Mont Chabert a été aménagée par la commune de La Motte en Bauges en 2019 pour un coût total de près de 500 000 € (travaux déclarés d'intérêt général par arrêté préfectoral DDT/SEEF n° 2017-1479 du 05/12/2017). La commune est gestionnaire de cet ouvrage et responsable de son bon usage.

La route forestière est accessible à tous les publics (propriétaires, exploitants, promeneurs, chasseurs), dans le respect du présent règlement.

Ce règlement a pour objectif de préserver le bon état physique de la route forestière afin qu'elle perdure dans le temps et reste utilisable par tous.

1) ACCÈS À LA ROUTE FORESTIÈRE

Tout propriétaire peut accéder librement à ses parcelles.

L'accès aux véhicules à moteur de tout type est cependant réglementé. Le portique d'accès à la route est fermé par un cadenas dont la clé peut être récupérée en mairie de La Motte en Bauges.

Pour cela, tout propriétaire et ayant-droit souhaitant accéder à sa parcelle doit se présenter en mairie (90 route de l'église - 73340 La Motte en Bauges) au moins 48h à l'avance en justifiant son identité. La

clé peut être récupérée du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

2) ORGANISATION DES CHANTIERS FORESTIERS

L'accès à la route forestière pour la réalisation de chantiers forestiers est possible uniquement du 1er mai au 30 septembre.

Tout propriétaire et ayant droit souhaitant effectuer un chantier forestier doit faire une demande auprès de la mairie puis réaliser un état des lieux contradictoire de la piste avec un représentant de la

commune, avant et après l'opération.

Pour cela, une demande écrite doit être envoyée au plus tard 10 jours avant, par mail uniquement : mairie.lamotteenbauges@gmail.com

Cette demande doit comporter :

- le nom et l'adresse du demandeur et de l'exploitant éventuel
- les numéros des parcelles concernées
- la période du chantier forestier
- une attestation d'assurance de responsabilité civile du propriétaire et de l'exploitant

Notre territoire étant couvert par le régime forestier, l'Office National des Forêts sera informé de la réalisation du chantier et pourra assister la commune dans ce cadre.

Avant tous travaux forestiers, toutes exploitations forestières et tous transports de bois, les entreprises ou des tiers travaillant pour le compte d'un propriétaire doivent être destinataires du présent règlement d'utilisation. Le propriétaire est responsable de cette communication.

La clé du portique d'accès sera remise lors de l'état des lieux, après dépôt de deux chèques de caution selon les modalités définies à l'article 4 du présent règlement.

3) DÉPLACEMENT ET STOCKAGE DES BOIS

Le trainage des bois est formellement interdit sur la route forestière, ses accotements, les places de dépôt et de retournement.

Les bois débardés doivent être stockés sur les places de dépôt prévues à cet effet. Ils peuvent également l'être dans les parcelles riveraines de la route forestière à condition que leur stockage et chargement ne risquent pas d'endommager les accotements et les fossés. Dans tous les cas, les bois stockés ne devront pas empêcher la libre circulation sur la route forestière.

Les branches des arbres abattus en bord de voirie forestière ne devront en aucun cas rester sur l'emprise de la route, ses accotements, places de dépôt, places de retournement et dans les fossés. Elles devront être immédiatement et soigneusement évacuées. Les passages busés ne devront pas être obstrués.

4) REMISE EN ÉTAT APRÈS UTILISATION

Tout utilisateur de la piste forestière s'engage à la remettre strictement en état après utilisation.

Toutes dégradations volontaires ou accidentelles de la route forestière, places de dépôt, places de retournement, accotements et fossés ou de tout autre élément indissociable de la desserte seront sujettes à réparation.



En cas de dégradations, la commune fera intervenir un huissier de justice pour réaliser un constat sur place. Elle adressera ensuite ce rapport par courrier recommandé avec accusé de réception à l'exploitant, accompagné d'une mise en demeure de procéder aux réparations.

Le responsable des dégâts devra remettre en état lui-même ou faire remettre en état à ses frais. Deux chèques de caution seront demandés lors de la remise des clés de la route forestière :

- un chèque de 1 000 € à la charge du propriétaire des parcelles : ce chèque sera encaissé uniquement dans le cas où des dégradations ont été constatées et que la commune doit engager des frais d'huissier de justice pour réaliser un constat sur place.

- un chèque de 5 000 € à la charge de l'exploitant (ou du propriétaire s'il est aussi exploitant) : ce chèque sera encaissé uniquement dans le cas où des dégradations ont été constatées et qu'aucune suite n'a été donnée dans les 10 jours suivant le courrier recommandé envoyé par la commune à l'exploitant. Cette somme permettra à la commune de couvrir le coût des travaux d'urgence mis en œuvre pour réparer les dégradations.

Si aucune action de réparation n'est mise en œuvre par l'exploitant à la suite de cette mise en demeure, la commune engagera une procédure contentieuse afin d'obtenir un dédommagement à hauteur des dégâts occasionnés.

2022-2023

L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023 TOUCHE DÉJÀ À SA FIN APRÈS PLUSIEURS MOIS BIEN REMPLIS POUR NOS ÉCOLIERS...



Les effectifs prévisionnels à ce jour
pour la prochaine rentrée 2023-2024
sont les suivants :

- PS : 18
- MS : 13
- GS : 14
- CP : 16
- CE1 : 10
- CE2 : 18
- CM1 : 17
- CM2 : 10

NOTRE ÉCOLE AUTOUR DE L'ARBRE

Pour cette année scolaire 2022-2023, le programme pédagogique s'est déroulé autour de la thématique de l'arbre.

Toutes les classes ont donc travaillé activement autour de ce projet préparé et financé par le Parc National Régional du Massif des Bauges (PNR) et l'Office National des Forêts (ONF).

Ce projet a mené les classes à faire plusieurs sorties avec les agents du PNR et de l'ONF et à découvrir l'arbre en montagne, en plaine et en ville.

NOTRE ÉCOLE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'école a aussi travaillé cette année sur la labellisation « Éco-école » en menant un travail autour des déchets et de leur recyclage.

Ce label doit être attribué au terme de l'année scolaire. Viser le label chaque année permet de motiver les participants. Ce label récompense l'engagement et la mobilisation active des établissements scolaires.

La semaine « Défi Eco Mobilité » s'est déroulée du 22 au 26 mai au sein de notre école.

NOTRE ÉCOLE ET LES SORTIES SCOLAIRES

Au cours de toute l'année, notre école a fait plusieurs sorties scolaires : ski, carnaval, cycle piscine, spectacles...

- **PS-MS** : cycle ski à Saint François de Sales, carnaval, intervention de l'auteur Alexandre Gros (12/05)
- **MS-GS-CP** : cycle ski à Saint François de Sales pour les MS-GS, cycle piscine à Aix les Bains pour les CP, carnaval, intervention de l'auteur Isabelle Simon (9/05)
- **CP-CE1** : cycle piscine à Aix les Bains, sortie à Chambéry avec visite de la ville et spectacle à Malraux(6/04), intervention de l'auteur Isabelle Simon (12/05)
- **CE2-CM1** : cycle piscine à Aix les Bains pour les CE2, cycle ski à Saint François de Sales pour les CM1, sortie à Chambéry avec visite de la ville et spectacle à Malraux (6/04), intervention de l'auteur David Gauthier (11/05)
- **CM1-CM2** : cycle ski à Saint François de Sales, intervention de l'auteur Céline Manillier (11/05)

Le Père Noël et ses lutins sont passés dans toutes les classes le dernier jour avant les vacances de Noël pour distribuer une brioche, une clémentine et des papillotes à chaque enfant.

FIN D'ANNÉE SCOLAIRE

Pour fêter la fin de l'année scolaire, une kermesse aura lieu le **MARDI 4 JUILLET 2023** à partir de 18h30 à l'école.

Nos enfants partiront en vacances le vendredi 7 juillet au soir et nous les reverrons en pleine forme à partir du **lundi 4 septembre 2023**.



BOOM DES ENFANTS

Bénévoles en pleine action pendant la Boom des enfants organisée par les parents d'élèves le 11 mars 2023 à la salle des fêtes.

Une famille des Bauges, dont l'enfant est atteint par la mucoviscidose, organise au niveau local les Virades de l'Espoir, en partenariat avec l'association Vaincre la mucoviscidose.

Ces virades auront lieu à La Motte en Bauges le dimanche 24 sept. 2023.

Au programme : plein d'activités à la salle des fêtes, organisation de courses à pied dans les secteurs du Chef-Lieu/Le Rocher/Plan d'eau de La Motte/Pont Picot. Plusieurs itinéraires seront proposés, pour tous les niveaux et cela permettra aux participants de donner symboliquement leur souffle.

Donner son souffle pour ceux qui en manquent est le leitmotiv de cet événement qui propose aussi à chacun d'accomplir « son » effort physique en apportant un don personnel pour accélérer la recherche aujourd'hui et pour guérir demain. Tous les fonds récoltés iront à Vaincre la mucoviscidose afin de poursuivre le combat contre la maladie.

**VENEZ NOMBREUX !
D'AVANCE MERCI !**

Patrimoine

Vous avez peut-être vu, croisé ou même discuté avec les deux personnes chargées de l'inventaire du patrimoine architectural en Bauges. Cette mission est menée conjointement par le service de l'Inventaire général du patrimoine culturel de la Région Auvergne Rhône-Alpes et par le Parc Naturel Régional du

Massif des Bauges. L'objectif est de recenser, d'étudier et de faire connaître l'ensemble du patrimoine bâti, public et privé, civil et religieux, le tout dans un cadre très réglementaire. Il est important de conserver la mémoire des choses, des savoir-faire, de ce qui fait l'identité de notre territoire.

Certains habitants ont pu être dérangés par les personnes chargées de cette mission qui pénétraient sur des propriétés privées sans avertir ou sans s'annoncer. Ces personnes ont été sensibilisées et sont maintenant plus vigilantes dans leur prise de contact.

Eglise

Le Père Vincent Coutin, en charge de la paroisse St Bernard de Menthon en Bauges, célèbre régulièrement des messes à l'église de La Motte. Après sa permanence à la maison paroissiale de Lescheraines les mardis après-midi, le Père Coutin tient à célébrer une messe en Bauges et

vient donc régulièrement à La Motte. En général les messes ont lieu à 18h et l'hiver elles se déroulent dans la sacristie (pièce attenante à l'église, plus facile à chauffer). Les lieux et horaires des messes sont affichés à côté de la porte d'entrée de l'église.

Aménagement

D'UN LOCAL POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Ce nouveau local, qui viendra remplacer l'espace existant qui n'est plus adapté, va être aménagé dans l'un des garages situé sous la salle des fêtes.

Ce local fera office de vestiaire et bureau avec tous les équipements nécessaires.

Une partie des travaux sera effectuée en interne par des élus et des volontaires de la commune.

Cela concerne notamment le montage du mur en moellons à la place de la grande porte en bois, avec création d'une porte et d'une fenêtre.

L'aménagement intérieur sera confié à l'entreprise locale C9 rénovation.



SIVOM

DU SIVU ENFANCE-JEUNESSE DES BAUGES... AU SIVOM JEUNESSE- FAMILLES DES BAUGES

Siège : Avenue Denis Therme.
73340 Le Châtelard. 04 79 63 37 71

Pour rappel, le SIVU Enfance Jeunesse des Bauges a été créé à la suite de la fusion des intercommunalités Coeur des Bauges et Chambéry Métropole (pour donner la nouvelle intercommunalité Grand Chambéry Agglomération). Lors de cette fusion, Chambéry Métropole n'avait pas la compétence Enfance Jeunesse et ne gérait donc pas ce domaine. La Communauté de communes du Coeur des Bauges, en revanche, s'occupait déjà de ce volet social. Sans la création de ce SIVU Enfance Jeunesse des Bauges, chaque commune du Coeur des Bauges aurait dû reprendre à sa charge cette compétence. Ce SIVU a donc permis la continuité des services liés à l'enfance et la jeunesse en Bauges avec une gestion intercommunale.

SIVU (2019)
Syndicat Intercommunal
à Vocation Unique

SIVOM (2022)
Syndicat Intercommunal
à Vocation Multiple

Après quelques années de bon fonctionnement et sous l'impulsion des élus, le domaine de compétences du SIVU s'est élargi pour devenir en 2022 le SIVOM Jeunesse Familles des Bauges.

Ce nouveau syndicat exerce, en lieu et place de ses communes membres, les compétences suivantes :

DANS LE DOMAINE DE LA PETITE ENFANCE :

- **lieu d'accueil enfants/parents** (lieu de rencontre et d'échange pour les parents, de sociabilisation pour les enfants, de soutien à la fonction parentale).
- **multi-accueil La Farandole** (petite enfance).
- **relais petite enfance** (information sur les différents modes d'accueil du territoire, soutien à la professionnalisation des assistantes maternelles et gardes à domicile).

DANS LE DOMAINE DE L'ENFANCE- JEUNESSE :

- **les accueils de loisirs** hors périodes scolaires et en périscolaire le mercredi.
- **l'accompagnement à l'emploi** et le développement de compétences pour favoriser l'accès à l'emploi des jeunes.
- **le partenariat avec le collège** des Bauges.

DANS LE DOMAINE DE LA FAMILLE :

- **l'information** sur les services du territoire.
- **le recensement des besoins sociaux** des familles (garde d'enfants, logement, santé, mobilité, handicap...)
- **le renforcement des liens sociaux**, des solidarités et des initiatives locales
- **le soutien aux structures de portage de repas à domicile.**

LE SIVOM EST ÉGALEMENT COMPÉTENT POUR :

- **le soutien** au cinéma itinérant,
- **la mise en œuvre** de projets mutualisés pour les bibliothèques locales,
- **le développement** de services de proximité et d'événements à l'échelle des 14 communes.

Il s'occupe également : de la gestion, de l'entretien, des investissements du gymnase situé au Châtelard et de sa salle multi-activités mais aussi du terrain de football de Lescheraines et du local multi-accueil La Farandole.

Certaines compétences ont été déléguées au centre social des Amis des Bauges pour leur mise en œuvre complète sur le territoire et financées par le SIVOM.

Le SIVOM est administré par un conseil syndical composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres.

Chaque conseil municipal élit en son sein un délégué titulaire et un délégué suppléant. Le conseil syndical élit ensuite, en son sein, un bureau composé du président et de deux vice-présidents.

Les recettes du budget du SIVOM comprennent : la contribution des communes membres, le revenu de ses biens meubles ou immeubles, les différentes subventions, les sommes reçues des administrations publiques, des associations, des particuliers en échange d'un service rendu et enfin le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés ou aux investissements réalisés.



Le SIVOM mène actuellement un projet ambitieux de restructuration du gymnase intercommunal dont il a la charge sur la commune du Châtelard.

Au cours du second semestre 2022, **les élus du SIVOM ont fait appel à un cabinet d'architectes** afin de mener des études de faisabilité qui ont abouties à la définition de trois scénarios possibles pour cet équipement :

- 1) Rénovation de l'existant
- 2) Rénovation de l'existant avec extension
- 3) Reconstruction à neuf

Une concertation a été menée avec les usagers de l'équipement (collège des Bauges, clubs de sport, associations etc...) pour recueillir leurs besoins et obtenir leurs avis sur les scénarios envisageables.



Lors du Conseil syndical du 5 décembre 2022, les représentants des 14 communes ont échangé afin de choisir le scénario le plus approprié pour notre territoire du Cœur des Bauges.

Plusieurs aspects ont été pris en compte :

les usages actuels du gymnase, les besoins de demain qu'il faut anticiper et la nécessité que cet

équipement puisse satisfaire aux attentes du collège des Bauges dans le cadre du programme éducatif obligatoire.

Au terme des échanges, c'est le **scénario 3 d'une reconstruction à neuf de l'équipement** qui a été retenu par les élus :

il s'agit du projet apparaissant comme le plus adapté aux attentes du territoire du Cœur des Bauges et de ses plus de 5000 habitants.

Le gymnase actuel est vieillissant et ses coûts de fonctionnement sont de plus en plus élevés :

une reconstruction intégrant une rénovation thermique globale a été jugée nécessaire par le SIVOM.

Les prochaines étapes du projet sont les suivantes :

finalisation d'un concours d'architectes courant été 2023, finalisation des études d'avant-projet par l'équipe de maîtrise d'œuvre et dépôt du permis de construire d'ici fin 2023, pour un début des travaux en 2024.

Les services à la mobilité

PROPOSÉS DANS LES BAUGES

Plusieurs services à la mobilité sont proposés aux habitants du territoire du Cœur des Bauges. Voici un récapitulatif qui peut être utile à tous :

TRANSPORTS EN COMMUN VERS ET DEPUIS LES VILLES ALENTOURS

- Pour Aix les Bains et Chambéry :

la ligne régionale S06 propose deux allers-retours par jour en semaine scolaire.



S06 ÉCOLE					S06 CHAMBÉRY				
ÉCOLE					CHAMBÉRY				
	Lundi	Lun, Mar, Mer, Jeu, Ven, Sam	Lun, Mar, Mer, Jeu, Ven, Sam	Vendredi		Lundi	Lun, Mar, Mer, Jeu, Ven, Sam	Lun, Mar, Mer, Jeu, Ven, Sam	Vendredi
ÉCOLE	06:10	06:20	13:05	-	LA RAVOIRE Lycée du Granier	-	-	-	17:40
LA COMPÔTE	06:15	06:25	13:10	-	CHAMBÉRY Gare routière	08:00	-	17:30	-
LE CHÂTELARD	06:20	06:30	13:15	17:15	CHAMBÉRY Lycée Louis Armand	-	-	17:40	-
LESCHERAINES	06:30	06:35	13:20	-	LE VIVIERS-DU-LAC	-	-	17:50	-
CUSY	-	06:45	13:30	-	AIX-LES-BAINS Gare SNCF	08:20	12:00	18:00	-
GRESY-SUR-AIX	-	07:05	13:50	18:00	GRESY-SUR-AIX	08:30	12:10	18:10	-
AIX-LES-BAINS Gare SNCF	-	07:15	13:55	18:10	CUSY	-	12:30	18:30	-
LE VIVIERS-DU-LAC	-	07:25	-	-	LESCHERAINES	-	12:35	18:35	18:40
CHAMBÉRY Lycée Louis Armand	-	07:40	-	-	LE CHÂTELARD	09:00	12:40	18:40	18:50
CHAMBÉRY Gare routière*	07:30	07:45	-	18:30	LA COMPÔTE	-	12:45	18:45	18:55
LA RAVOIRE Lycée du Granier	07:50	-	-	-	ÉCOLE	-	12:50	18:50	19:00

* Arrêt effectué sur demande auprès du conducteur. Cette ligne ne circule pas les jours fériés.

- Pour Annecy :

la ligne Sibra 41 propose deux allers-retours par jour en semaine scolaire.



JOURS DE FONCTIONNEMENT					JOURS DE FONCTIONNEMENT					
PÉRIODE SCOLAIRE					PÉRIODE SCOLAIRE					
VACANCES SCOLAIRES					VACANCES SCOLAIRES					
	L.M.Me.J.V.	Samedi	L.M.Me.J.V.S.		L.M.J.V.S.	Mercredi	Mercredi	L.M.Me.J.V.S.		
LE CHÂTELARD	COLLÈGE	06:30	08:15	13:20	ANNECY	GARE ROUTIÈRE	12:20	12:20	12:20	17:50
LA MOTTE-EN-BAUGES	Le Rocher	06:32	08:17	13:22	Église des Bressis	12:28	12:38	12:28	17:57	
LESCHERAINES	Place des Cantaloux	06:36	08:20	13:26	Marché	12:29	12:40	12:29	17:58	
ALLÈVES	Martind	06:43	08:25	13:32	Cordeliers	12:31	12:44	12:31	18:00	
GRUFFY	Chef Lieu	06:45	08:27	13:34	Arcal'Oz	12:32	12:45	12:32	18:01	
MÛRES	Aiguebelette	06:47	08:29	13:36	Costa de Beauregard	12:32	12:45	12:32	18:02	
GRUFFY	Fruitière	06:50	08:32	13:39	Val Semnoz	12:33	12:46	12:33	18:03	
MÛRES	Le Mollard	06:52	08:35	13:41	Le Treige	12:38	12:51	12:38	18:09	
GRUFFY	Les Balmettes	06:58	-	13:46	Chaux-Balmont	12:40	12:53	12:40	18:12	
VIUZ-LA-CHIÉSAZ	Champ du Loup	07:08	08:43	13:55	La Chiésaz	12:44	12:57	12:44	18:15	
ANNECY	Chef Lieu	07:11	08:46	13:58	Chef Lieu	12:46	12:59	12:46	18:18	
GRUFFY	Chaux-Balmont	07:15	08:48	14:01	Champ du Loup	12:46	12:59	12:46	18:18	
VIUZ-LA-CHIÉSAZ	Le Buisson	07:19	08:51	14:05	Le Buisson	12:47	13:01	12:47	18:20	
ANNECY	Val Semnoz	07:23	08:53	14:09	GRUFFY	Les Choseaux	12:48	13:02	12:48	18:21
GRUFFY	Costa de Beauregard	07:24	08:53	14:10	Chef Lieu	12:49	13:03	12:49	18:22	
ANNECY	Arcal'Oz	07:24	08:54	14:10	MÛRES	Les Balmettes	-	13:07	-	18:27
GRUFFY	Cordeliers	07:26	08:55	14:12	GRUFFY	Le Mollard	12:50	13:13	12:50	18:33
LESCHERAINES	Marché	07:28	08:55	14:13	GRUFFY	Fruitière	12:52	13:15	12:52	18:36
LA MOTTE-EN-BAUGES	Église des Bressis	07:30	08:56	14:14	ALLÈVES	Aiguebelette	12:54	13:17	12:54	18:38
LE CHÂTELARD	GARE ROUTIÈRE	07:40	09:00	14:20	GRUFFY	Chef Lieu	12:56	13:19	12:56	18:40
					LESCHERAINES	Place des Cantaloux	13:04	13:27	13:04	18:49
					LA MOTTE-EN-BAUGES	Le Rocher	13:08	13:31	13:08	18:53
					LE CHÂTELARD	COLLÈGE	13:11	13:34	13:11	18:56

INFORMATIONS DIVERSES

TRANSPORT À LA DEMANDE INTERNE AU TERRITOIRE

Un transport à la demande (taxi collectif) pour les courts déplacements est proposé sur le territoire des 14 communes du Cœur des Bauges (pour vous rendre au supermarché, chez le médecin ou à la pharmacie...) La prise en charge se fait soit sur un arrêt scolaire à proximité, soit au domicile.

Il est possible de l'emprunter **uniquement les mardis et les vendredis de 9h à 12h.**

Pour cela, **il faut réserver la veille avant 12h00** auprès de la centrale de réservation de la Région au **09 70 83 90 73** (appel non surtaxé).

Coût : 2 €/personne par trajet. Les tickets en vente à bord du véhicule par le conducteur.

DÉVELOPPEMENT D'UN BOUQUET DE SERVICES MULTIMODAL

L'agglomération Grand Chambéry, compétente en matière de mobilités, développe progressivement un bouquet de services multimodal pour ses habitants.

Plus d'infos sur <https://synchro.grandchambery.fr>

LIGNES DE COVOITURAGE SPONTANÉ

le réseau de **lignes de covoiturage** spontané Synchro Covoiturage fonctionne de façon 100% physique, gratuite pour le passager et sans application mobile. Les arrêts sont équipés d'un panneau lumineux, relié à un boîtier connecté, proposant 6 destinations.

"Pédalez branchés !"

VOUS AVEZ UN PROJET D'ACQUISITION ?
Alors n'hésitez pas : www.grandchambery.fr/vae

GRAND CHAMBÉRY RENOUVELLE POUR LA 4^{ÈME} ANNÉE CONSÉCUTIVE L'AIDE À L'ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE - VAE.

L'aide atteint 1 000 € pour les revenus modestes voire 1 500 € en cas de vélo cargo (VAE avec caisse à l'avant ou porte bagage allongé).

Elle est cumulable avec le bonus vélo de l'État (300 à 400 € selon le revenu).

Critères d'attribution et formulaire de demande sur :
www.grandchambery.fr/vae

Les demandes seront instruites sur devis uniquement à partir de mi-juin.



la Vélostation de Grand Chambéry

VOUS DÉPLACER BRANCHÉ ?
Alors n'hésitez pas à contacter le service
au 04 79 96 34 13

PROPOSE UN NOUVEAU SERVICE DE LOCATION DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE DANS LES BAUGES

Dès le 23 mai, la Vélostation de Grand Chambéry ouvre un nouveau service de location de vélos à assistance électrique (VAE) destiné à la pratique quotidienne dans les Bauges.

Des vélos à assistance électrique adaptés à une pratique quotidienne seront disponibles à la location pour une durée de trois mois au tarif plein de 150 €, ou au tarif réduit de 105 € pour les abonnés TER, les abonnés annuels Synchro bus et Citiz, ainsi que pour les usagers ayant un QF < 690.

Pour cela, la Vélostation, service de Grand Chambéry, ouvre une antenne dans les Bauges : les vélos seront mis à disposition chez le vélociste Sport Bike Tech, du mardi au samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h à Lescheraines. (Route des Bauges - 73 340 Lescheraines).

En parallèle, la Vélostation proposera des vélo-écoles, des contrôles techniques, des marquages bicycode contre le vol et conseils pour la pratique du vélo dans les établissements scolaires, les entreprises et dans les différentes communes du secteur.

Vous êtes intéressé ?
Contactez Synchro Vélostation
au 04 79 96 34 13
ou synchro.grandchambery.fr/louer-un-velo/

Fin d'année 2022



• Comme chaque année, la **cérémonie commémorative du 11 Novembre** a eu lieu au monument aux Morts de La Motte en présence des élus et de quelques habitants. Le verre de l'amitié offert par la commune a ensuite été servi à la salle des fêtes.

Nous vous invitons à assister à cette cérémonie qui permet de faire vivre le devoir de mémoire et de faire perdurer le Souvenir. L'horaire de la cérémonie est affiché sur les panneaux quelques semaines avant le 11 Novembre. Merci d'avance pour votre présence !

• Comme le veut la tradition et pour fêter la fin de l'année, les personnes de plus de 70 ans résidant à l'année à La Motte ont reçu leur colis de Noël. Cette distribution est toujours attendue et les colis sont bien appréciés ! En plus des produits et gourmandises, les colis contenaient des cache-cous avec le logo de notre village, pour affronter les rigueurs de l'hiver.

Pour rester dans l'esprit de Noël et comme évoqué dans l'article sur l'école, la veille des vacances, deux élus et un habitant du village se sont rendus à l'école RPI La Motte / Le Châtelard pour distribuer un goûter aux enfants. Erick, Ludivine et Sébastien ont donc revêtu leurs habits de Père Noël pour l'un et de lutins pour les autres afin de partager ce moment dans la joie et la bonne humeur. Un grand merci à Erick pour sa première participation ! À refaire...

Modalités

DE DÉLIVRANCE DES CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ ET DES PASSEPORTS

Depuis plusieurs années, notre commune n'est plus en mesure de délivrer les cartes nationales d'identité et les passeports. La réorganisation décidée par l'État demande aux citoyens de se rendre dans les mairies qui sont spécialement équipées d'un dispositif de recueil d'empreintes biométriques.

Afin de vous aider dans vos démarches, nous vous donnons les informations à connaître pour vos futures demandes de carte d'identité ou de passeport. Nous vous invitons à anticiper votre démarche le plus en amont possible, les délais de délivrance pouvant parfois être de plusieurs mois.

1) Préparez votre démarche en effectuant une pré-demande en ligne sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés.

Si vous n'avez pas d'ordinateur ou que vous souhaitez être accompagnés dans cette démarche, vous pouvez vous rendre dans les locaux de France Services aux **Amis des Bauges (232 Avenue Denis Therme - Le Châtelard)** qui proposent un service d'appui

pour ce type de demandes (lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30, sauf le mardi matin).

2) **La pré-demande en ligne vous permettra d'acheter de manière dématérialisée un timbre fiscal** pour une demande de passeport (86 € pour un adulte) et pour une demande de carte nationale d'identité uniquement si vous n'êtes pas en mesure de présenter l'ancienne (25 €).

3) **Prenez rendez-vous auprès de la Mairie de l'une des communes habilitées** à délivrer les cartes nationales d'identité et les passeports : Alby sur Chéran, Albens, Aix les Bains, Saint Pierre d'Albigny, Rumilly, Seynod, Annecy, Chambéry, La Motte Servolex, Saint Alban Leysse,

La Ravoire... **La mairie du Châtelard sera également habilitée prochainement** ; la prise de rendez-vous se fera en ligne sur une plateforme.

4) **Rendez-vous dans la mairie habilitée avec votre numéro de pré-demande et les originaux des pièces justificatives** demandées lors de la pré-demande selon votre situation (liste à retrouver sur le site Service Public : photo d'identité conforme aux normes, justificatif de domicile, ancienne pièce d'identité le cas échéant etc...)

5) **La mairie habilitée vous fera part des modalités et des délais pour venir récupérer votre nouvelle pièce d'identité.**

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous rapprocher de France Services aux Amis des Bauges au 04 79 54 87 64 ou du Secrétariat de mairie au 04 79 63 37 71.

Urbanisme 2022/2023

DÉCLARANT	PARCELLE	TRAVAUX		DATE DE DÉPÔT	DÉCISION	
		ADRESSE	NATURE		NATURE	DATE

REGISTRE DES PERMIS DE CONSTRUIRE

SARL Mont Loup Invest	B 2995/ B 2996/ B 2986/ B 3000/ B 2998	Lotissement de Preger	Construction d'une maison individuelle	29/12/21	Accordé	11/05/22
Mme TOPOR Joanna et M. ESNAULT Geoffroy	B 2989/ B 2994	Lotissement de Preger	Construction d'une maison individuelle	31/12/21	Accordé	14/05/22
M. FRENOD Michel	B 2260	Les Frénods	Création d'un bâtiment avec garage au RDC et logement au R+1	15/04/22	Accordé	19/08/22
M. et Mme HOCDE Xavier	B 638	Les Frénods	Construction d'une maison individuelle	26/04/22	Refusé	21/09/22
M. BRUYERE Thibault et Mme DELPHIS Marine	B 2182	Impasse de Lilette	Construction d'un abri voiture et aménagement extérieur	21/06/22	Accordé	06/09/22
M. et Mme FUSINATO Bruno et Régine	B 306/B 307	Chemin de Préger	Construction d'une maison individuelle et d'une annexe non-accolée	28/06/22	Accordé	19/10/22
Mme GAILLARD Marie-Paule	B 2941	Les Dalphins	Construction d'une maison d'habitation avec son carport accolé	13/07/22	Accordé	11/01/23
Mme CARROZ Béatrice	B 2882	Les Frénods	Construction d'une maison individuelle avec garage en toiture terrasse accolé	17/08/22	Accordé	19/10/22
M. ROCHER Quentin et Mme JULIEN Caroline	B 305	Chemin de Préger	Construction d'une maison individuelle	24/11/22	Accordé	10/02/23
M. et Mme HOCDE Xavier	B 638	Les Frénods	Construction d'une maison individuelle	21/12/22	Accordé	05/04/23
M. et Mme DULARD Aurélien	C 196	La Frénière	Construction d'une maison individuelle	23/12/22	Accordé	27/03/23
M. DALPHIN Raphaël	B 1303	Les Dalphins	Création d'un logement dans une grange existante	06/01/23	Refusé	08/02/23
M. RIZZI Fabrice	B 2003	Chef lieu	Extension d'un garage existant	20/01/23	Accordé	25/03/23
M. et Mme MATHIEU BENIERE Yann	B 2306	Chemin de Préger	Construction d'une maison individuelle	24/01/23	Accordé	08/03/23

REGISTRE DES PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIFS

M. BURETTE Tom et Mme GIRARDIN Cécile	B 2912	Route des Dalphins	Modification des aménagements extérieurs et aspect des façades	19/01/22	Accordé	19/05/22
Mme DIF-TURGIS Marine et M. BISPELS Karl	B 1296	Route des Frenods	Création d'un mur de soutènement pour parking et terrasse et d'une clôture sur ensemble du terrain	24/08/22	Accordé	22/01/23
Mme et M. MARTELLINI Sylviane et Alain	C 2098	Route de la Frénière	Déplacement de l'entrée de la parcelle d'accès à l'habitation	07/09/22	Accordé	10/10/22
Mme CHABANNE Denise	C 925	Route du Noiray	Aménagement d'un logement à l'étage, modification des ouvertures	08/12/22	Accordé	01/03/23

REGISTRE DES CERTIFICATS D'URBANISME OPÉRATIONNELS

M. VACHET Laurent	C 356/C 2173	Le Noiray	Réhabilitation d'une grange	16/11/22	Non-réalisable	27/12/22
-------------------	--------------	-----------	-----------------------------	----------	----------------	----------

DÉCLARANT	PARCELLE	TRAVAUX		DATE DE DÉPÔT	DÉCISION	
		ADRESSE	NATURE		NATURE	DATE

REGISTRE DES DÉCLARATIONS PRÉALABLES DE TRAVAUX

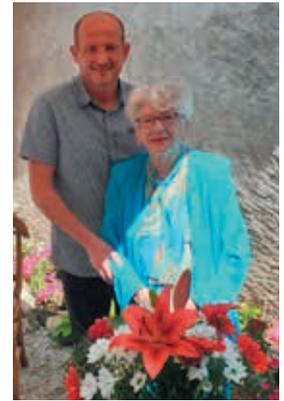
M. PORTIER Jean-Pierre	B 674	Impasse du Cordava	Création d'un abris à 2 pans non fermé	16/03/22	Non-opposition	01/06/22
M. BUYAT Thierry	B 2353/ B 2406/ B 2404	Route des Frenods	Remplacement de la côle existante	22/03/22	Non-opposition	03/05/22
SASU KLARĀ, représentée par M. POIRIER François	B 199	Picapou	Pose de panneaux photovoltaïques	29/03/22	Non-opposition	03/06/22
M. RIZZI Claude	B 924	Les Dalphins	Création d'une clôle	27/04/22	Non-opposition	18/05/22
M. et Mme MARCHE Hugues	B 2782	Les Dalphins	Création d'une piscine	04/05/22	Non-opposition	21/06/22
Mme CARREAU-BEAUBAY Claire	C 2226/C 449	Le Mollard	Modification façade, créations d'ouverture	18/05/22	Non-opposition	08/06/22
M. DUBOIS Matthieu	C 141	La Frénère	Réfection de la toiture et pose de velux	18/05/22	Demande annulée	30/08/22
Atelier BREGIGEON Architecte	C 2226/C 449	Le Noiray	Pose de panneaux photovoltaïques	07/06/22	Non-opposition	22/06/22
M. AYMONIER Charles	B 2919	Picapou	Changement de la couverture d'une grange	08/07/22	Non-opposition	17/09/22
M. MASCETTI Guillaume	B 2777	Les Frenods	Pose de panneaux solaires non-photovoltaïques	13/07/22	Non-opposition	07/09/22
M. RIVAL Jean-Luc	C1018	La Frénère	Aménagement de combles et création de 2 velux	20/07/22	Non-opposition	21/09/22
SASU ALEANCO	B 2468	Chez Lora	Création d'une clôle	22/07/22	Opposition	17/08/22
M. et Mme GRELOT Pierre Louis	B 627/B 2091	Route des Moulins	Isolation par l'extérieur et remplacement des menuiseries	03/08/22	Non-opposition	19/10/22
Mme VON MEISTER Alexandra	C 2140	Le Noiray	Réfection de la toiture	31/08/22	Non-opposition	19/10/22
M. WYSOCKA Jean-Paul	C 2284	Le Noiray	Construction d'une véranda	09/09/22	Non-opposition	26/10/22
M. LASSIA Jean-Pierre	B 2901	Les Dalphins	Création d'une clôle	28/09/22	Non-opposition	14/12/22
M. COSTAZ Joël	B 2605	Les Frénods	Création d'un abri-bois	05/10/22	Rejet tacite	01/02/23
Mme BREULS DE TIECKEN Hélène	B 582	Route du Mont Chabert	Réfection peinture volets et balcon	12/10/22	Rejet tacite	13/02/23
EDF ENR (pour Mme TOURNIER Béatrice)	B 2179	Le Mollard	Pose d'un générateur photovoltaïque	25/10/22	Non-opposition	09/11/22
Mme BOGEY Nadège	B 565	Chef Lieu	Construction d'une véranda accolée à la façade sud-est	28/10/22	Rejet tacite	20/02/23
M. MALATIER David	B2265	Le Mollard	Construction d'un carport	02/11/22	Non-opposition	14/12/22
Mme FAVIER DU NOYER Jacqueline	B 598/B 2607	Les Dalphins	Pose de panneaux solaires sur toiture	18/11/22	Non-opposition	07/12/22
M. HERVÉ Renaud	B2705	Le Crêt	Pose d'un panneau solaire thermique sur structure de la terrasse	30/11/22	Non-opposition	15/12/22
M. AUBERT Maëlle	B 2195	Le Mollard	Installation d'une tiny-house	06/01/23	Opposition	19/01/23
M. MEUNIER Claude	C 2211	Les Fresses	Installation de panneaux photovoltaïques	17/02/23	Non-opposition	01/03/22
Mme BOUCHET Fabienne	B 2894	Gerbioz	Peinture des façades extérieures	05/04/23	Non-opposition	26/04/23
M. COMBETTE Matthieu et Mme PAVY Kathleen	C 438 / C 2311	Le Noiray	Modification façade, création d'ouvertures, refecton de la toiture	05/04/23	Non-opposition	26/05/23
Mairie de La Motte en Bauges	B 560	Chef Lieu	Création d'une porte de service et d'une fenêtre dans ouverture existante	24/04/23	Non-opposition	11/05/23



CENTENAIRE DE MME EDMÉE TISSOT, DOYENNE DE LA MOTTE EN BAUGES

Mme Edmée Tissot est née à La Motte en Bauges, au Rocher, le 25 mai 1923. Elle a fêté en famille son 100^e anniversaire il y a quelques semaines, accompagnée par toute sa famille.

M. le Maire a été convié à ce moment important : il a honoré notre doyenne par un discours prononcé au nom de la commune. L'occasion de lui dire notre fierté collective et de rappeler qu'elle est la mémoire de La Motte en Bauges à laquelle elle est tant attachée. Nous lui souhaitons de continuer à profiter pleinement de la vie, entourée de ses proches !



NAISSANCES

Bienvenue aux bébés !

- 2022 ▪ **LAROCHE Hanaé.** Le 11 mai. Les Frénods
- 2023 ▪ **BOURG Andréa, Loup.** Le 13 mai. Le Rocher

MARIAGES

Vive les mariés !

- 2022
- **HAUDEBOUT Guillaume et SOËTINCK Isabelle.**
Le 30 juillet. Chef-lieu
- **FREI Joël et TIAIBA Elise.** Le 06 août. Chef-lieu
- 2023
- **ZOBEL Grégory et BENEDETTI Maëva.**
Le 04 mars. Chef-lieu
- **CONDEMINA Auguste et CHARCOSSET Morgane.**
Le 08 avril. Plan champ

PACS

Vive les amoureux !

- 2022
- **RÉMY Cyriaque et BONSACQUET Corine.**
Le 16 mars. Sur Le Mollard
- **MOGÉ Quentin et FORTIER Charlotte.**
Le 15 décembre. Chef-lieu
- 2023
- **PAVY Laurent et FABRE Marguerite.** Le 02 mars. Chef-lieu

DÉCÈS

*Nous adressons
toutes nos
condoléances
aux familles et
aux proches.*

2022

- **MARIN-LAMELLET Gabriel.** Le 26 juin. Gruffy
- **NEYRET Lucien.**
Le 03 juillet. Chez Lora
- **CHARBONNIER Irma.**
Le 13 juillet. Le Noiray
- **NEYRET Joseph.**
Le 27 juillet. Cordava
- **FORAY Florette.**
Le 16 octobre. Le Rocher
- **PAVY Germaine.**
Le 20 décembre. Le Noiray

2023

- **ALBERT Andrée.**
Le 08 janvier.
Les Frénods
- **PAVY Arlette.**
Le 09 janvier.
Sur Le Mollard

Horaires d'ouverture et informations



mairie.lamotteenbauges@gmail.com

 Vivre La Motte en Bauges

Mairie ouverte au public

- Le mercredi de 14h à 19h
- Le vendredi de 14h à 18h
- **RENCONTRE DU MAIRE ET DES ELUS**
UNIQUEMENT SUR RDV:
04 79 63 37 71

Bibliothèque

- Mercredi de 16h à 18h
Samedi de 10h à 12h
(provisoirement en Mairie, salle des mariages)
- Myriam PATROIX, Francine LE BRIS,
Evelyne LADOIRE, Magali MAZOYER
et Cécile GIRARDIN.
bibiothequelamotte@orange.fr



www.grandchambery.fr

Antenne des Bauges 04 79 54 53 56

- **Horaires d'ouverture de l'accueil téléphonique :**
lundi au jeudi de 9h à 12h de 14h à 17h30
Vendredi de 9h à 12h et de 14h00 à 16h30
- **Accueil physique** pour toute demande administrative, sur RDV Avenue Denis Therme au Chatelard
- **Affaires Générales, Transport Scolaire, Pépinière d'entreprises, Déchets**
04 79 54 81 43
- **Eau-Assainissement**
04 79 54 53 56
- **Urgence dépannage eau**
04 79 54 53 59

AUTRES INFORMATIONS UTILES

- **PASS'RENOV**
Vous avez des questionnements liés à un projet de rénovation ?
Sur rendez-vous uniquement au : **04 79 85 88 50**
Chaque 2^{ème} mardi du mois de 9h à 12h
- **ARCHITECTE-CONSEIL**
Sur rendez-vous uniquement au : **04 79 54 81 43**
- **CONCILIATEUR DE JUSTICE**
Dans les bureaux de l'antenne des Bauges Grand Chambéry, au Châtelard.
Tous les 1^{er} mardis de chaque mois de 9h à 12h.
Uniquement sur RDV au **04 79 54 81 43**
- **MAISON MÉDICALE DES BAUGES**
La Madeleine, Lescheraines **04 79 63 30 28**
- **PHARMACIE DES BAUGES**
Le Châtelard : **04 79 54 81 45**
Du lundi au vendredi 08h30 - 12h30 14h00 - 19h00
Samedi 08h30 - 12h30 - 14h00 - 18h30
Dimanche 09h00 - 12h00
- **DÉCHETTERIE DU CHÂTELARD**
mardi, mercredi, vendredi et samedi.
Hiver (1^{er} novembre au 30 avril) 9h30-12h30 et 14h-17h.
Été (1^{er} mai au 31 octobre) 9h30-12h30 et 14h-19h.
- **RÈGLES DE BON VOISINAGE**
Les travaux de bricolage et de jardinage à l'aide d'outils tels que perceuses, raboteuses, scies mécaniques, tondeuse à gazon ou tronçonneuses, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants (hors entreprises) :
Les jours ouvrables :
de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30
Les samedis : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
Les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h

NUMÉROS D'URGENCE

- SAMU **15** • Police **17** • Pompiers **18**
- Urgences SMS **114** • Europe **112**